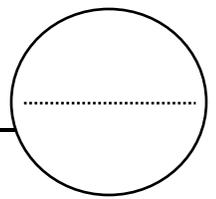




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 7 novembre 2023 à compter de 20h00 au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L1H0

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Michael Krohn, Directeur général et Greffier-
Trésorier

Était absent :

M. Roy Catto, conseiller n° 2;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-11-217

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-218

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-219

2B ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal du 3 octobre 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-220

2C ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

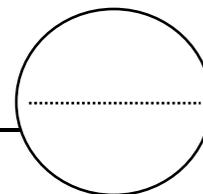
2023-11-221

4A NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR L'ANNÉE 2023/2024

Considérant que conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

Considérant que le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, rempli les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que Lucie Bourdon soit nommée mairesse suppléante ou maire suppléant, tel que spécifié à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, et ce, pour l'année 2024;
- Que Lucie Bourdon soit nommée responsable pour remplacer le maire aux séances de la MRC des Jardins-de-Napierville, lors de son absence.
- Que Lucie Bourdon soit demeure deuxième signataire des chèques de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-222

4B NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉS 2024

Considérant que le conseil nomme chaque année par résolution 3 conseillers sur chacun des comités du conseil municipal du Village de Hemmingford ;

Considérant que la mission des conseillers est :

- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- de faire de recherche au besoin ;
- de faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- d'apporter des recommandations au conseil ;

Considérant que le maire est d'office sur tous les comités ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de nommer les conseillers suivants aux comités tels que suit :

Comité 2024	Membre du conseil	Membre du conseil	Membre du conseil
Administration générale, budget et intermunicipal	Jayne McNaughton	Roy Catto	Christopher Hill
Ressources humaines	Lucie Bourdon	Jayne McNaughton	Christopher Hill
Sécurité publique	Jonathan Mailloux	Normand Lussier	Roy Catto
Voirie - Hygiène du milieu	Christopher Hill	Jonathan Mailloux	Lucie Bourdon
Urbanisme et aménagement	Normand Lussier	Lucie Bourdon	Roy Catto
Loisirs, sports, cultures Jardins communautaires, Santé et bien-être social	Jayne McNaughton	Christopher Hill	Jonathan Mailloux
Représentante pour la bibliothèque	Lucie Bourdon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

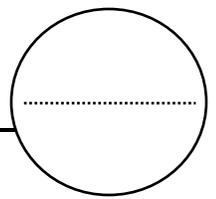
4C DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers suivants déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires :

- M. Drew Somerville, maire;
- M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
- M. Roy Catto, conseiller n° 2;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

- M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
- M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
- Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
- Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

2023-11-223

4D MANDAT DE CONSULTATION GÉNÉRALE DE SERVICES JURIDIQUES

Considérant que la résolution no. 2021-11-215 concernant l'octroi du mandat de consultation générale de services juridiques ;

Considérant que le mandat a été octroyé à maître Rino Soucy de DHC Avocats au montant de 400 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que ce mandat prendra fin le 5 novembre 2022 et est renouvelable pour une autre année au même montant;

Considérant que les contrats de services juridiques peuvent être donnés de gré à gré, et ce, peu importe le montant, du mandat ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

- De renouveler le mandat de consultation générale de services juridiques à la firme DHC Avocats – maître Rino Soucy pour un montant annuel de 459,90 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-224

4E- PRÊT COURT TERME DESJARDINS – RUE MARGARET (2 073 041\$)

Attendu que le règlement numéro 329 décrétant une dépense de 2 073 041 \$ et un emprunt de 2 073 041 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'avenue Margaret a été adopté le 23 mai 2023 (Résolution 2023-05-116);

Attendu que la municipalité d'Hemmingford ira en financement temporaire avec la caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière pour un montant de 2 073 041 \$.

Attendu que les signataires pour l'emprunt temporaire seront Drew Somerville (maire) et Michael Krohn (directeur général);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers la Municipalité de Hemmingford ira en financement temporaire avec la caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière pour un montant de 2 073 041 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-225

4F-WEB CALENDRIER INTERACTIF LIÉ AU MODULE EVENEMENTS – NUMERIQUE.CA

Attendu que pour faciliter la planification et offrir une visibilité au public, un calendrier en ligne a été proposé par Numerique.ca;

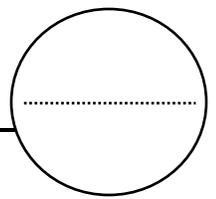
Attendu que le prix pour personnaliser le module de calendrier et d'assurer le support technique du site web pour 2024 est 2 176.48\$ taxes inclus;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que l'ajout d'un calendrier sur le site web avec une banque heures de 10 heures au prix de 2 176.48\$ taxes inclus sera payée à Numerique.ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

2023-11-226

4G-NOMINATION DE MADAME ANNICK BRUNET À TITRE DE TRÉSORIÈRE

Attendu que Mme Annick Brunet a été engagé afin de pourvoir le poste de Technicienne Comptable le 16 janvier 2023;

Attendu que Mme Brunet soit nommée Trésorière de la municipalité du Village de Hemmingford, et ce, 7 novembre 2023 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;

Attendu que Pascale Giroux sera remplacée comme trésorier adjoint par Michael Krohn;

Attendu que l'horaire de Mme Brunet passera de 28 heures à 32 heures par semaine;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les conditions de travail de Mme. Annick Brunet, Trésorière, soit fixées par le contrat de travail établi entre la Municipalité et Annick Brunet et d'autoriser M. Drew Somerville, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-227

4H - NOMINATION DE SIGNATAIRE DES CHÈQUES

Considérant que Mme Brunet soit nommée Trésorière de la municipalité du Village de Hemmingford le 7 novembre 2023;

Considérant que la signature des chèques est l'une des responsabilités du trésorier;

Considérant que Pascale Giroux, l'ancien trésorier adjoint ne sera plus signataire du compte bancaire de la municipalité;

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de nommer Mme. Annick Brunet, Trésorière, signataire des chèques de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-228

4I - REVENU QUÉBEC ET REVENU CANADA – NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES

Considérant que Mme Brunet soit nommée Trésorière de la municipalité du Village de Hemmingford, et ce, 7 novembre 2023 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers:

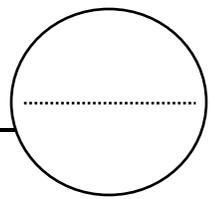
D'autoriser Revenu Québec et Revenu Canada à transmettre à Mme. Annick Brunet, dans le cadre de ces fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité du Village de Hemmingford;

D'autoriser Mme Annick Brunet à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, les formulaires requis pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

2023-11-229

4J-CABLATEL- MISE À JOUR DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE EMG 80

Attendu que la municipalité doit mettre à jour le logiciel du système téléphonique du bureau;

Attendu que la mise à jour du système téléphonique coûtera 488.64\$ taxes inclus;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à la mise à jour du système téléphonique au coût de 488,64 \$ taxes inclus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-230

5A-AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC CAUCA

Considérant que la municipalité a désigné la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches Inc. (CAUCA) comme centre d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que La municipalité doit signer le contrat pour les 5 années à venir ;

En conséquence, il est proposé et adopté à l'unanimité d'autoriser Drew Somerville, maire, et Michael Krohn, Directeur général, à signer le contrat au nom de la municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11- 231

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de d'octobre 2022 est remis aux membres du conseil.

2023-11-232

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 76 489 gallons par jour durant le mois d'octobre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2023-11-233

9A-RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

Un rapport des permis délivrés durant le mois pour d'octobre 2023 est déposé au conseil :

Nombre de permis émis :	3
Valeur des travaux :	13 500\$

2023-11-234

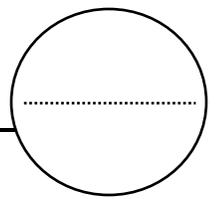
9B-ACTE DE CESSION PAR LES TERRES DU SOLEIL INC. EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Considérant que les Terres du Soleil Inc. aimerait transférer en faveur de la Municipalité du Village de Hemmingford le lot numéro 5 367 321;

Considérant que l'ingénieur Sébastien Brais de Shellex a fait parvenir à la municipalité le 19 aout 2020 la recommandation de l'acceptation finale des travaux ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

Considérant que nous avons demandé le nettoyage des conduites, et ils ont été réalisé par les Terres du Soleil Inc. et a été vérifié par la municipalité;

Considérant que les travaux prévus au protocole d'entente avec le promoteur pour le lot numéro 5 367 321 sont terminés ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'acceptation de transfert du lot 5 367 321 par les Terres du Soleil Inc. en faveur de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-235

9C- MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu que malgré une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur, un candidat n'a pas encore été embauché;

Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 4 800\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

Que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-236

9D-DEMANDE DE PIIA # 2023-10-0012 : 548, AVENUE CHAMPLAIN (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2023-10-0086 pour le 548, Avenue Champlain qui est dans la zone MX-5 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2023-10-0012 vise à procéder à la rénovation complète du bâtiment principal (vieille section de l'école) afin de remplacer la maçonnerie et les fenêtres sur les façades situées dans la cour (bâtiment d'origine) même que l'existant;

Attendu que les travaux consistent à la réfection complète des façades conservant les matériaux et couleurs d'origine;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu les plans des rénovations préparés par MDTP atelier d'architecture, dossier numéro 3127-23 en date du 20 octobre 2023;

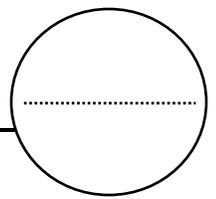
Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter la demande de PIIA # 2023-10-0012 telle que déposée et décrite ci-dessus.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2023-10 0012 pour procéder à la réfection complète des façades (vienne section d'origine) conservant les mêmes matériaux et couleurs d'origine au 548, avenue Champlain (Permis de rénovation # 2023 10-0086) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-237

9E DEMANDE DE PIIA # 2013-10-0013 : 567, AVENUE CHAMPLAIN (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2023-10-0087 pour le 567, Avenue Champlain qui est dans la zone HA-11 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2023-10-0013 vise l'approbation du type de matériel et couleur choisie pour la rénovation extérieure prévue sur la totalité du bâtiment principal;

Attendu que que les matériaux pour la rénovation extérieure seront composés d'un revêtement de type Ridgewood ou Maibec de couleur vert (acadia);

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu la couleur et le modèle de matériau proposé par le requérant;

Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter la demande de PIIA # 2023-10-0013 telle que déposée et décrite ci-dessus.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2023-10 0013 pour procéder à la rénovation extérieure prévue sur la totalité du bâtiment principal au 567, avenue Champlain (Permis de rénovation # 2023-10-0087) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

2023-11-238

11A-PANIERS DE NOËL/ FONDS D'URGENCES DE HEMMINGFORD

Le comité des fonds d'urgence de Hemmingford organise, comme à tous les ans, avec des bénévoles, la possibilité à toutes les familles démunies sur tout le territoire de Hemmingford d'acheter de la nourriture pour Noël.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

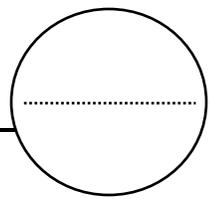
Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 500 \$ leur soit accordé et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

2023-11-239

11B-DON POUR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

La légion canadienne vous invite à participer au service commémoratif du jour du souvenir, le samedi 11 novembre 2023 à 11 heures au cénotaphe. Les prix sont les suivants : une couronne de 20 pouces est 100\$ et celle de 14 pouces sont 65\$.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ leur soit accordé et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-240

11C-SOURIRE SANS FIN, DEMANDE DE DON

Pour devenir parrain c'est 100 \$. Pour un don de 500 \$ le nom de la municipalité sera gravé dans l'arbre de la solidarité à l'entrée du centre. En 2021 un don 100 \$ leur a été octroyé.

Considérant qu' il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche;

Considérant que ces fonds aident également les gens en besoin durant toute l'année, lorsque des problèmes financiers se présentent ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ leur soit accordé tel que l'an dernier et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUESTIONS DIVERSES

2023-11-241

12A- CITOYEN SUSPENDU DU TERRAIN DU CENTRE RÉCRÉATIF

Attendu que le 5 octobre 2023, il a été nécessaire de prendre des mesures disciplinaires en réponse au comportement d'un citoyen au centre récréatif;

Attendu qu' une lettre recommandée a été envoyée au citoyen en question;

Attendu que le citoyen en question a été suspendu du terrain du centre récréatif jusqu'au 31 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le citoyen en question sera interdit d'accès au centre récréatif jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-242

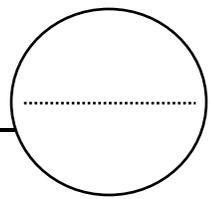
12B-ADJUDICATION CONDITIONNEL DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE, DE DRAINAGE, ET D'ÉCLAIRAGE DE L'AVENUE MCNAUGHTON

Considérant que la Municipalité désire finaliser les travaux de pavage, de drainage et d'éclairage de l'avenue McNaughton ;

Considérant que la Municipalité a publié sur le SEAO (Système Électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) le 12 octobre 2023 un appel



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

d'offres publics pour les travaux de pavage, de drainage et d'éclairage de l'avenue McNaughton ;

Considérant que la Municipalité a procédé le 30 octobre dernier à l'ouverture publique des soumissions ;

Considérant que l'ouverture publique des soumissions six (6) entreprises ont déposé une soumission pour ces travaux ;

Nom de l'entreprise	Montant taxes incluses
MSA Infrastructures Inc.	392 371,04 \$
Eurovia QC Construction Inc.	419 928,57 \$
Pavage 360 Inc.	443 880,07 \$
Les Pavages Céka Inc.	486 236,17 \$
Ali Excavation Inc.	497 200,58 \$
Pavage Axion Inc.	502 489,97 \$

Considérant que l'analyse des soumissions faite par notre ingénieur au dossier M. Dave Williams et que la plus basse soumission déposée est conforme, soit celle de l'entreprise MSA Infrastructures Inc. au montant de 392 371,04 \$ taxes incluses.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ;

Que le Conseil adjuge sous conditions le contrat en conformité avec les documents de l'appel d'offres publié sur le SEAO et selon le rapport d'analyse des soumissions réalisé par Dave Williams ing. ;

- **Première condition**, que la municipalité obtienne la lettre de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation confirmant son règlement d'emprunt ;
- **Deuxième condition**, les travaux ne peuvent débuter avant l'obtention de la lettre de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation confirmant le règlement d'emprunt, les travaux devront s'effectuer au printemps 2024 à la suite de la confirmation de la réception de la lettre de la ministre, aucun travaux ne pouvant être entrepris avant cette confirmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-243

12C CONTRIBUTION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION HAUT RICHELIEU

Attendu que l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu a soumis son rapport financier annuel pour 2022;

Attendu que chaque municipalité est redevable de 10% des frais d'exploitation de chaque ensemble immobilier qui est sur son territoire;

Attendu qu'il y apparaît que la Municipalité est redevable de 3 851,53\$ à OMHHR;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 3 851,53\$ leur soit accordé en vertu des ententes signées avec la Société d'habitation du Québec.

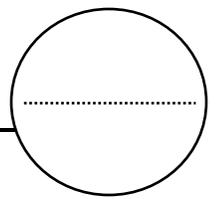
2023-11-244

12D – CLUB MOTONEIGE HEMMINGFORD INC. – DROIT DE PASSAGE ENTRE LE CHEMIN WILLIAMS ET ROUTE 202.

Considérant que le conseil municipal accorde, depuis maintes années, un droit de passage aux motoneigistes du Club Motoneige Hemmingford Inc. pour leur permettre de circuler sur l'ancien chemin de fer entre le chemin Williams et la route 202 ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du Conseil municipal du 7 novembre 2023.

Considérant que certaines personnes font de la marche, du ski de fond, et autres activités dans ce secteur ;

Considérant que le sentier n'est pas entretenu par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

Que le conseil municipal autorise les motoneigistes à circuler sur l'ancienne voie ferrée entre la route 202 et le chemin Williams ;

Que le conseil municipal n'autorise pas la circulation sur l'ancienne voie ferrée au sud de la route 202 ;

Que le Club Motoneige Hemmingford Inc. doive absorber les frais pour enlever et remettre les blocs de ciment qui empêchent la circulation des automobilistes dans ce secteur et que seulement la municipalité est autorisée à déplacer ces blocs ;

Que les membres du Club Motoneige Hemmingford Inc. devront respecter les personnes et/ou les groupes qui circulent également dans ce sentier ;

Que la municipalité n'entretienne pas le sentier entre le chemin Williams et la route 202, et que la circulation des motoneigistes est entièrement sous la responsabilité civile du Club Motoneige Hemmingford Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-11-245

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 NOVEMBRE 2022

Considérant que M. Michael Krohn, Directeur général et Greffier-Trésorier confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 1er novembre, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 3 octobre au 7 novembre 2023 soient acceptés au montant de 53 664.09\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 7 novembre 2023 soient payés au montant 43 0103.02\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-246

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire

Michael Krohn
Directeur général et Greffier-Trésorier

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023.